
COMMUNIQUE DE PRESSE

Lausanne, le 29 janvier 2008

Dépôt d'une motion libérale

Facture sociale : financement et répartition à revoir !

La facture sociale devient de plus en plus lourde ce, pour diverses raisons. Alors qu'elles assument 50% de son financement, les communes n'ont actuellement quasiment pas de maîtrise sur les prestations concernées, leur évolution et leur coût.

Fort de ce constat, le député Jacques HALDY, appuyé en particulier par le Groupe libéral au Grand Conseil a déposé, ce 29 janvier, une motion visant à revoir en profondeur le mode de financement et de répartition de la facture sociale de façon à :

- appliquer aux prestations sociales le principe fondamental d'*Etacom* : « qui commande paie ; qui paie commande »
- redonner à la péréquation sa signification et son utilité première, c'est-à-dire atténuer les inégalités de charges entre les communes de façon à ce qu'elles puissent toutes assumer leurs missions
- clarifier les compétences et simplifier les calculs et décomptes péréquatifs
- éviter que les petites communes soient pénalisées en raison de la prise en compte du critère du nombre d'habitants qui bénéficie aujourd'hui aux communes les plus peuplées.

Pour les libéraux, la réflexion et la nouvelle répartition doivent porter sur l'ensemble des prestations sociales et assurer un partage plus rationnel des responsabilités entre communes et canton. L'allocation et le financement d'une prestation doivent être confiés à la collectivité la mieux à même de les assumer. Ainsi, il s'agit de «cantonaliser» les prestations sociales qui doivent être uniformes sur tout le territoire vaudois (par exemple le revenu d'insertion) et de «communaliser», respectivement «intercommunaliser» ou «régionaliser», les prestations sociales de proximité (par exemple les soins à domicile), les collectivités locales connaissant mieux les besoins locaux et étant donc mieux capables de s'y adapter.

Une fois cette réforme opérée, la péréquation pourra réellement remplir la mission qui lui est dévolue par la Constitution, soit assurer une solidarité entre les communes les moins avantagées et celles ayant une meilleure capacité contributive.

Informées par le Groupe libéral, l'UCV et l'ADCV ont réservé un accueil positif à ce projet. Les libéraux vaudois espèrent que les députés en feront de même, en faveur d'une responsabilisation de tous les acteurs et de réponses mieux adaptées aux besoins des citoyens.

Contacts Presse :

Jacques Haldy, Député, tél. 079 424 30 42

Karin Devalte, Secrétaire générale, tél. 079 702 30 15 - k.devalte@liberal-vd.ch